

Banque de Matériel UAW

Sonorisation / Audiovisuel							
Référence	Désignation	Accessoires inclus	Visuel	Qté	Caution en €	Coût location membres UAW en €	Coût location associations autres en €
BM1	SONO IBIZA Enceinte portable	<ul style="list-style-type: none"> • Câble alimentation • Câble mini jack mâle cinch stéréo • Micro • Câble micro 		1	180	10	20
BM2	SONO ALESIS Enceinte portable Alesis	Câble mini jack mâle stéréo (x2 cinch mâle) + adaptateur		1	200	10	20
BM3	MONITEURS BAIN DE PIED MA 120MKII Puissance 120 Watt	Câbles		2	150	10	20
BM4	Enceinte Bluetooth Noir UE BOOM 2	Chargeur		1	100	10	20
BM5	MICRO MB45	2 piles		1	10	0.5	1
BM6	Micro TWS One A Vocal	Boite de rangement accessoires		1	50	2.5	5
BM7	Cable micro	6m		2	7	1	2
BM8	Talkie walkie Lot de 2 16 canaux – portée 5 km	Chargeurs usb		3	30	3	6
BM9	Vidéoprojecteur WiFi HD	télécommande		1	100	10	20

Banque de Matériel UAW

Sonorisation / Audiovisuel (suite)							
Référence	Désignation	Accessoires inclus	Visuel	Qté	Caution en €	Coût location membres UAW en €	Coût location associations autres en €
BM10	Écran de projection 113 pouces avec trépied Écran Toile en fibres vinyles 190cm x 190 cm			1	50	5	10
BM11	Cable mini jack stéréo cinch mâle	5m		1	4	1	2
BM12	Cable mini jack stéréo cinch mâle	3.5 m		2	4	1	2
BM13	Cable mini jack stéréo	1m		1	4	1	2
BM14	Embout adaptateur cinch femelle vers canon mâle			2	4	1	2
BM15	Adaptateur cinch femelle vers canon mâle			1	4	1	2
Alimentaire							
BM16	Percolateur Machine à café			2	150	5	10
BM17	Stérilisateur Machine à knacks / Vin chaud			2	70	3	6
BM18	Ecocup 30 cl			1500	Gratuit	Gratuit 1€/ Ecocup non retourné	5 € pour 100 gobelets 1€/ Ecocup non retourné

Banque de Matériel UAW

Alimentaire (suite)							
Référence	Désignation	Accessoires inclus	Visuel	Qté	Caution en €	Coût location membres UAW en €	Coût location associations autres en €
BM19	Ecocup 15 cl			600		Gratuit 1€/ Ecocup non retourné	5 € pour 100 gobelets 1€/ Ecocup non retourné
BM20	Barbecue	Grille		1	80	5	10
BM21	Friteuse à gaz 10l	Détendeur Tuyau à gaz		1	600	15	30
BM22	Crêpière à gaz			1	300	10	20
BM23	Armoire à boissons ou gâteaux 218l porte vitrée sur roulettes			1	500	15	30
BM24	Congélateur coffre 100l Sur roulettes			1	150	10	20
Exposition							
BM25	Porte-affiche stop trottoir dimensions 89 x 64cm partie supérieure 19.5 x 64cm			2	50	5	10
BM26	Grilles d'affichage avec pieds			6	80	4	8

Banque de Matériel UAW

Exposition (suite)							
Référence	Désignation	Accessoires inclus	Visuel	Qté	Caution en €	Coût location membres UAW en €	Coût location associations autres en €
BM27	Tonnelle 3X3			1	800	25	50
BM28	Tonnelle (petite)	Poids PVC X4 Kit d'arrimage		1	350	15	30
Mobilier de Jardin							
BM29	Banquette résine tressée	coussins		4	100	5	10
BM30	Fauteuil résine tressée	coussins		8	60	5	10
BM31	Table résine tressée	vitre		4	80	5	10
BM32	Lot complet : 1 banquette+1 table + 2 fauteuils résine	Coussins + vitre		4	300	15	30
BM33	Chaises PVC vert			29	100	2	4
BM34	Transat			10	15	1	2
BM35	Garniture Ensemble 2 bancs +1 table Longueur : 2,20m			5	80	3	6
Divers							
BM36	Caisse à monnaie			2	30	2	4
BM37	Bandeau « Sécurité »			10	5	Gratuit	Non en location
BM38	Bandeau « Délégué »			16	5	Gratuit	Non en location

Banque de Matériel UAW

RÈGLEMENT

La banque de matériel a été constituée pour répondre aux besoins des associations de la commune de Wissembourg, Weiler et Altenstadt. L'Union des Associations de Wissembourg (UAW) gère la banque de Matériel et la Maison Des Associations et des Services (MDAS) en assure l'intendance . L'accès est prioritairement réservé aux associations membres de l'UAW, aux prestataires et aux écoles du Pays de Wissembourg.

Réservation

Les demandes de prêts sont accordées en fonction de leur ordre d'arrivée.

La réservation doit se faire au plus tard 1 semaine avant la date de location et doit être faite par écrit (mail ou courrier).

La réservation, le retrait et la restitution du matériel sont à effectuer directement à l'accueil de la Maison Des Associations et des Services aux heures de permanences.

En cas d'impossibilité de passer durant les horaires de permanences, il est possible de fixer un rendez-vous.

Durée du prêt

La durée du prêt est fixée à l'emprunt (ne doit pas excéder 15 jours). Le matériel doit être rendu au plus tard 3 jours après la manifestation sous peine de pénalité de retard. Dans le cas d'un dépassement prévisible de cette durée, il faut prendre contact avec la Maison Des Associations et des Services afin de s'assurer qu'une prolongation est possible et que le matériel n'est pas réservé ultérieurement.

Responsabilité de l'emprunteur

Le bénéficiaire assume l'entière responsabilité du matériel prêté et de son usage dès sa prise en charge et jusqu'à sa restitution, il doit s'assurer de la bonne conformité du matériel prêté lors du montage et signaler toute anomalie. Le matériel est à restituer, nettoyé et correctement conditionné au même lieu et dans les mêmes conditions qu'au moment de la prise en charge.

Assurance

Le bénéficiaire du prêt du matériel de la banque est tenu d'avoir souscrit toutes les polices d'assurance nécessaires pour garantir : sa responsabilité civile, le vol, les dégradations ou la destruction. Il s'engage à fournir une attestation d'assurance à jour.

Caution

Toute sortie de matériel implique le dépôt d'une caution par chèque ou espèces .

Un contrôle est systématiquement effectué au retour du matériel.

La caution est restituée intégralement si le matériel est exempt de tout vice au retour.

Location

Un coût de location forfaitaire est appliqué à chaque article avec un tarif privilégié pour les membres UAW. Ce coût de location est destiné à amortir le coût d'achat et permettre le remplacement du matériel.

Retour non conforme du matériel

En cas de dégradation, de pièces manquantes, toute réparation ou préjudice est à la charge de l'emprunteur .

En cas de perte ou de détérioration complète, l'association règlera le prix d'achat minoré de la valeur de la vétusté (20% minimum du prix).

Litiges

Les litiges sont supervisées par une commission de membres de l'UAW spécialement dédiée qui traite les retours non conformes et décide des pénalités et éventuelles sanctions .

Clause spéciale Écocups

Les associations s'engagent à rapporter les gobelets propres (nettoyés avec du produit vaisselle, de l'eau chaude et parfaitement secs) . Les gobelets non restitués seront facturés 1 € par pièce manquante.

Infractions au règlement

L'accès à la banque de matériel implique l'acceptation de ce règlement.

Les personnes ne respectant pas le présent règlement pourront se voir définitivement refuser la possibilité d'accéder à la banque de matériel.